

DECRET N° 86-217 du 2 Juin 1986

portant ratification de l'Accord de Prêt
N° 076-00 signé le 6 Mars 1986 à Cotonou
entre la République Populaire du Bénin
et la Banque Ouest Africaine de Dévelop-
pement dans le cadre du financement par-
tiel du Projet Hydraulique Villageoise
dans la Province de l'Atacora.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 85-254 du 17 juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 86-144 du 14 Avril 1986 portant transmission au Comi-
té Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, pour auto-
risation de ratification, de l'Accord de Prêt N° 076-00 signé le
6 Mars 1986 à Cotonou entre la République Populaire du Bénin et la
Banque Ouest Africaine de Développement dans le cadre du finance-
ment partiel du Projet Hydraulique Villageoise dans la Province
de l'Atacora,
- VU la décision N° 86-37/ANR/CP/P du 16 Mai 1986 autorisant la ratifi-
cation de l'Accord de Prêt N° 076-00 signé le 6 Mars 1986 à Cotonou
entre la République Populaire du Bénin et la Banque Ouest Africaine
de Développement,

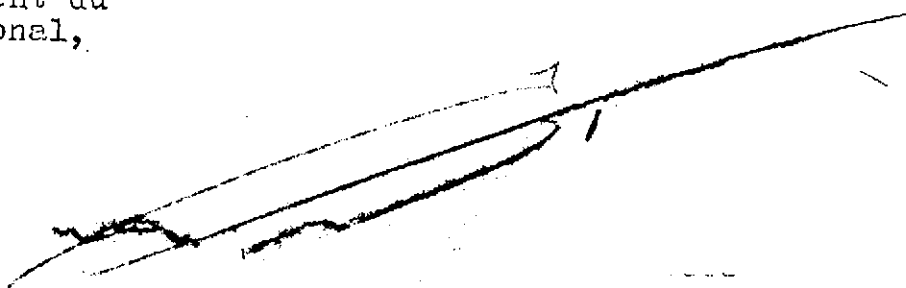
D E C R E T :

Article 1er. - Est ratifié, l'Accord de Prêt N° 076-00 signé à Cotonou
le 6 Mars 1986 entre la République Populaire du Bénin et la Banque
Ouest Africaine de Développement dans le cadre du financement partiel
du Projet Hydraulique Villageoise et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 juin 1986

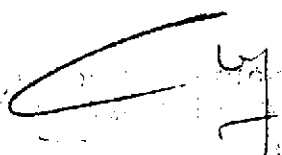
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,


Mathieu KERIKOU

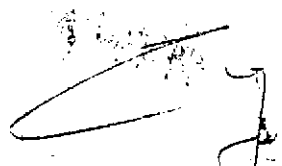
Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,
absent,


Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

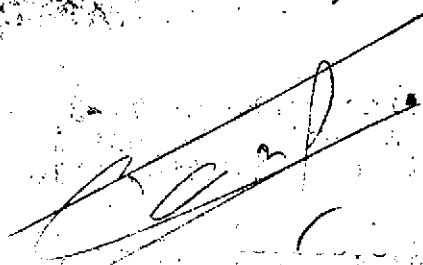
Le Ministre de l'Equipeement
et des Transports,


André ATCHADE
Ministre intérimaire

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République,
Chargé du Plan et de la Stati-
tique, absent,


André ATCHADE
Ministre intérimaire

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Hospice ANTONIO

Ampliatioms : PR 6 SA/CC 4 ANH 4 CPC 3 PPC 2 SGCEN 4 MAEC-MPS-MPT-MPE
CAA 1 BOAD 4 Autres Ministères 11 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 20 DMC au MPE 1
DLC-DEP-INSAR-BCP 8 DCCT 4 ECANB 1 IGE 3 DAN-BN 2 CEAP 6 ONEPI-JORPB